

Arrêté 2022-173 fixant la liste des supports habilités à recevoir des annonces judiciaires et légales pour l'année 2023 en Martinique

En vertu de cet arrêté, le tarif est conforme à l'arrêté du 19 novembre 2021

CONSTITUTION

FI31187



www.madinlex.fr
97212 SAINT-JOSEPH
06 12 38 86 96

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Le Morne Vert du 12 juillet 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : RELIEF CONCIERGERIE
Siège : Quartier Bel Event, 97226 LE MORNE VERT

Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1 000 euros

Objet : Les activités de service de conciergerie privée pour le particulier et le professionnel, d'assistance et d'intendance de propriétés immobilières et notamment le service de conciergerie dans le domaine du nettoyage et préparation du bien, du transport, organisation d'événements privés, l'accueil des voyageurs, l'entretien du bien, la gestion du linge, la promotion et gestion des réservations pour le compte du propriétaire ou locataire et notamment l'encaissement des réservations, l'apport d'affaires et la mise en place de partenariat auprès d'acteurs locaux ou touristiques, le développement de tout site internet permettant de promouvoir l'activité de la société, la sous-traitance de petits travaux, la supervision de travaux de second œuvre,

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Madame Elise BEITZ, demeurant Quartier Bel Event, 97226 LE MORNE VERT

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Fort-de-France.

POUR AVIS
La Présidente

d'Exploitation des Ports de Plaisance la création et l'exploitation des ouvrages portuaires et des immeubles de la marina du Marin. Dans le cadre de cette concession de port de plaisance, il est prévu que le concessionnaire pourra consentir, à des fins commerciales, des occupations du domaine public des terres pleins dépendant du domaine public concédé. La société a consenti de telles occupations dont certaines arrivent à échéance.

Les conditions de délivrance d'occupations du domaine public ont été modifiées par l'Ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 insérées sous les articles L 2122-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, prévoyant une obligation de sélection préalable présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence.

OBJET DU PRESENT AVIS

Conformément à l'article L.2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), il est porté à la connaissance des tiers le fait que la Société d'Exploitation des Ports de Plaisance (SAEPP), concessionnaire de la marina du Marin, fait appel à candidature pour l'occupation de dépendances immobilières du domaine public de la Marina du Marin :

- **TILIKUM**, sise rez-de-chaussée du bâtiment C, bassin 2, en vue d'y exercer une activité d'électricité et frigoriste marine.

- **INOXALU**, sise terre-plein côté mer, bassin 2, en vue d'y exercer une activité de maintenance bateau, tous les travaux de ferronnerie et de menuiserie métallique.

- **SEDIGM (PIZZ'AMIS)**, sise au rez-de-chaussée du bâtiment D1, bassin 2, en vue d'y exercer une activité de pizzeria.

DELAÏ DE REPONSE

Tout opérateur économique proposant une activité nouvelle ou similaire à celle exercée par le demandeur qui souhaiterait également continuer à occuper le domaine public susvisé, pour la période demandée, est invité à déposer son offre jusqu'au **07/08/2023**.

Pour formaliser son intérêt et son projet, l'opérateur devra se faire connaître auprès de la société concessionnaire et obtenir l'ensemble du cahier des charges auprès de la société à la capitainerie de la Marina du Marin : Capitainerie Port de Plaisance du Marin, Bassin Tortue, 97290 Le Marin. Si un ou des intérêt(s) se manifeste(nt), une procédure de sélection en fonction de critères et modalités prévus au cahier des charges.

DURÉE

La durée de l'occupation ne pourra dépasser le 1er janvier 2026, date de la fin de la concession et sera fixée de manière à ne pas restreindre ou limiter la libre concurrence au-delà de ce qui est nécessaire pour assurer l'amortissement des investissements projetés et une rémunération équitable et suffisante des capitaux investis.

Administrateur Cité Hospitalière de Mangot-Vulcin
BP 303 - Route du Vert-Pré - Quartier Mangot-Vulcin - 97286 LAMENTIN
Tel : 05 96 48 81 37 - Fax : 05 96 48 82 70

2 / OBJET DE LA CONSULTATION : REMPLACEMENT DES INSTALLATIONS CVC DES 12 POSTES DU SERVICE DE DIALYSE SUR LA CITE HOSPITALIERE DE MANGOT VULCIN

Procédure Adaptée passée dans le cadre des articles R 2123-1 (1°) - R 2123-4 - R 2123-5 - R 2131-12 du Décret 2018-1075 du 03 décembre 2018.

Classification CPV de l'objet principal :

- Classification CPV : 4533100-6 : « Travaux installations CVC »

3 / LIEU D'EXECUTION DE LA PRESTATION

SERVICE DIALYSE - CITE HOSPITALIERE DE MANGOT VULCIN

4 / CARACTERISTIQUES PRINCIPALES

Le Marché n'est pas alloti mais est décomposé en quatre (04) phases conformément à l'article 3.2 du CCTP.

La description de la Prestation à exécuter et ses spécifications techniques figurent dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.).

Les soumissionnaires peuvent se présenter soit en qualité d'entreprise unique, soit en qualité de groupement d'entreprises conjoint ou solidaire.

Les variantes et les options ne sont pas autorisées.

Afin de permettre aux Candidats d'apprécier la nature du besoin et d'évaluer les contraintes liées à la bonne exécution de la Prestation,

Une visite des lieux est OBLIGATOIRE : se référer à l'article 2-4 du Règlement de la Consultation.

5/ DUREE D'EXECUTION DE LA PRESTATION

SIX (06) mois à compter de la notification du marché au Titulaire.

6 / CONDITIONS RELATIVES AU MARCHÉ

- Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

- Financement : Budget du Groupement de Coopération de Sanitaire de Moyens de Mangot Vulcin

- Paiement : Mandat administratif

- Délai de paiement : 50 jours

- Unité monétaire utilisée : Euro

- Offres et documents associés : uniquement en français

7 / CONDITIONS DE PARTICIPATION

Critères de sélection des candidatures : sélection des candidatures sur la base des justificatifs produits par les candidats relatifs à leurs qualités et capacités, décrites dans le Règlement de la Consultation (articles R 2142 -1 ; R 2143-3 ; R 2143-4 ; R 2143-5 du Décret n° 2018-1075 du 03 décembre 2018).

8 / CRITERES D'ATTRIBUTION

Offre économiquement la plus avantageuse, appréciée en fonction des critères pondérés énoncés dans le Règlement de la Consultation.

9/ CONDITIONS DE DELAI

Date limite de réception des offres : **JEUDI 24 AOUT 2023 à 12 heures** (Heure de Martinique)

Délai de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des Dossiers.

10/CONDITIONS DE TRANSMISSION DES OFFRES

Définies dans le Règlement de la Consultation (R.C.)

11/ DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION

LE LUNDI 24 JUILLET 2023

ANNEXE I - ADRESSES COMPLÉMENTAIRES

12 / RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

La date limite de réception de demande de renseignements complémentaires est de 08 jours avant la date limite de réception des Dossiers.

12.1 - Renseignements d'ordre admi-

nistratif

Nom de l'organisme : **GROUPEMENT DE COOPERATION SANITAIRE DE MOYENS DE MANGOT VULCIN**

Correspondant : **Cellule Marchés Publics**

BP 303 - Route du Vert Pré - Quartier Mangot Vulcin - 97286 Lamentin
Tél. : 05 96 48 88 38 - Fax : 05 96 48 82 70

Adresse Internet URL : <http://gcsmv.e-marchespublics.com>

12.2 - D'ordre technique

Nom de l'organisme : **GROUPEMENT DE COOPERATION SANITAIRE DE MOYENS DE MANGOT VULCIN**

Correspondant : **Mr Serge GROS-DESIRS**

Services Techniques
GROUPEMENT DE COOPERATION SANITAIRE DE MOYENS DE MANGOT VULCIN

Cité Hospitalière de Mangot Vulcin
BP 303 - Route du Vert-Pré - Quartier Mangot Vulcin - 97286 Lamentin - Cedex 2

Tél : 05 96 48 88 86 - Port. : 0696 26 07 30 - Fax : 0596 48 82 81

E-mail : Serge.GROS-DESIRS@chumartinique.fr

13 / Adresse où l'on peut retirer le Dossier de Consultation :

- Soit au **GROUPEMENT DE COOPERATION SANITAIRE DE MOYENS DE MANGOT VULCIN**

Cellule Marchés Publics
BP 303 - Route du Vert Pré - Quartier Mangot Vulcin - 97286 Lamentin

Tél. : 0596 48 88 38 / Fax : 0596 48 82 70

- Soit sur le Site Internet suivant : <http://gcsmv.e-marchespublics.com>

14 / Adresse où les Dossiers doivent être envoyés :

celle mentionnée au 13-1 du présent Avis.

Fait au Lamentin, le jeudi 06 juillet 2023
L'Administrateur,
Agnès FROUX

FI31154



AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le Maire de La Trinité informe les administrés, conformément à l'arrêté municipal n°23/13/PLAN-PROG, de l'ouverture de l'enquête publique relative à la 1ère modification du Plan Local d'Urbanisme.

Cette enquête se déroulera du jeudi 20 juillet au lundi 21 août 2023 inclus.

Monsieur Julien PAIMBA, désigné en qualité de commissaire enquêteur, tiendra ses permanences en mairie (salle de réunion des Services Techniques) selon le calendrier suivant :

- jeudi 20 juillet 2023 de 9h à 12h
- mardi 08 août 2023 de 9h à 12h
- lundi 21 août 2023 de 11h à 13h30.

Le dossier d'enquête pourra être consulté au Service Planification - Programmation et Habitat de La Trinité dans le délai sus indiqué, aux heures d'ouverture des bureaux.

Durant cette période, les observations du public pourront :

- Soit être consignées sur le registre d'enquête publique ouvert sur place à cet effet

- Soit être adressées par écrit en mairie à l'attention du commissaire enquêteur, à l'adresse ci-dessous :

Service Planification - Programmation et Habitat

Hôtel de Ville
51 avenue Casimir Branglidor
97220 LA TRINITÉ

DIVERS

FI02739



AVIS D'APPEL A CANDIDATURE

OCCUPATION DE DÉPENDANCES IMMOBILIÈRES DU DOMAINE PUBLIC DE LA MARINA DU MARIN

CONTEXTE

Par convention de concession, la Commune du Marin a confié à la Société

MARCHÉS PUBLICS

FI31193



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

TRAVAUX

1 / IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ

GROUPEMENT DE COOPERATION SANITAIRE DE MOYENS DE MANGOT VULCIN

Pouvoir adjudicateur : **Madame Agnès FROUX**